

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC**  
**VENDREDI 29 JANVIER 2010**  
**18H30**

Absents excusés : B.CARRE-DELCROIX (Pouvoir à J.L.BOQUIS), M.GUILLEN (Pouvoir à D.REYNAUD), G.NOUGUIER (J.J.LEBLOIS), C.TETELAIN, P.THIEBLEMONT.

Secrétaire de séance : F.MASSIP

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009**  
*Adopté à l'unanimité*

**1. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

A l'issue de l'élaboration du PADD, le Maire rappelle au Conseil Municipal. Ce document a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de présentation aux élus. Aucune observation particulière. Rappel : ce document est consultable sur le site internet de la Commune : [www.mairiemaubec-luberon.fr](http://www.mairiemaubec-luberon.fr).

**2. Modification N° 4 du Plan d'Occupation des Sols : approbation**

Rappel : cette modification a été lancée afin de permettre la réalisation de la couverture des tas de marc de la Distillerie du Calavon. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en Mairie de MAUBEC du 9 novembre au 10 décembre 2009, le commissaire enquêteur a remis son rapport avec avis favorable, assorti de compléments mineurs. Les articles modifiés sont les suivants :

- Articles NC1 et ND1 : sont admises les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) existantes dans la zone et bénéficiant d'un arrêté préfectoral antérieur à la date d'approbation de la présente modification du POS.
- Article ND6 : toute construction nécessaire au fonctionnement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), existantes dans la zone et bénéficiant d'un arrêté préfectoral antérieur à la date d'approbation de la présente modification du POS, devra être implantée au moins à 50 mètres de la berge du Calavon.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification du P.O.S. *Adopté à l'unanimité*

**3. Maison DEFLAUX : désignation du Maître d'œuvre**

A l'issue de la consultation la Commission urbanisme a choisi Le Cabinet Yvan PEYTAVIN. Le taux de rémunération est fixé à 12% du Coût prévisionnel HT du projet, soit 108 000 € HT. Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission urbanisme. *Adopté à l'unanimité*

**4. Maison DEFLAUX : Demande de subvention (DGE 2010) pour la partie « réhabilitation en salle de spectacles et d'animation rurale »**

Le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DGE 2010 (Subvention d'état). Le montant de la subvention escomptée est de 80 500 € (35% X dépense subventionnable plafonnée à 230 000 €). *Adopté à l'unanimité.*

- 5. Recrutement d'un adjoint du patrimoine 1° classe (CDD 3 mois)** : En concertation avec les Archives Départementales de Vaucluse, il a été convenu de recruter une personne dont la mission sera la suivante : tri, classement et restructuration de l'ensemble du fonds archivistique de la Commune. Cette opération permettra notamment, la mise en

conformité des archives communales et la création d'un fichier répertoire informatique. Le recrutement se fait sur la base d'un CDD 3 mois renouvelable. La personne concernée a déjà réalisé cette mission dans une autre Commune. *Adopté à l'unanimité*

**6. Convention 2010 CAF-MSA / UFOLEP 84-Villages Sports**

Il s'agit d'une convention permettant le financement par la Communauté de Communes de Coustellet, les Communes membres, la CAF et la MSA, d'actions d'animations à destination des 12/17 ans, résidant sur le périmètre communautaire. Ces actions ont d'ores et déjà été menées depuis juillet 2009 ; il conviendra de faire un bilan de ces actions, afin de déterminer leur impact réel sur les jeunes maubecquois. *Adopté à l'unanimité*

**7. Syndicat intercommunal Crèche « Les Marmousets » : modification des délégués de la Commune**

Le Maire propose de modifier la répartition des délégués au Syndicat, comme suit :

| Délégués actuels :      | Titulaires       |   | Suppléants          |
|-------------------------|------------------|---|---------------------|
|                         | René VALENTINO   | ☞ | Patrick THIEBLEMONT |
|                         | Arlette BERGIER  | ☞ | Agnès WEGVYN        |
|                         | Danielle REYNAUD | ☞ | Annie PATRAS        |
| Modification proposée : | René VALENTINO   | ☞ | Agnès WEGVYN        |
|                         | Arlette BERGIER  | ☞ | Patrick THIEBLEMONT |
|                         | Danielle REYNAU  | ☞ | Annie PATRAS        |

*Adopté à l'unanimité*

**8. Convention assistance juridique ODYSSEE Avocats 2010**

Renouvellement de la convention pour une assistance juridique à la Commune. *Adopté à l'unanimité*

**9. Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) : Convention 2010-2012**

Il s'agit d'une mission d'assistance à la Commune dans le domaine de la gestion de voirie.

*Le Maire lève la séance à 19H45*